

Le Viulan

Le mot du Maire

Chers habitantes et chers habitants,



La fin d'année approche, c'est bientôt Noël, bientôt le Nouvel An 2022. Cette évocation est comme un soulagement, enfin le retour des jours heureux, le bonheur de partager en famille et avec des amis des moments de joie. Après bientôt deux années particulièrement éprouvantes, enfin une belle éclaircie en perspective. Mais le virus n'est pas parti au contraire, il revient en force avec sa nouvelle variante qui se répand actuellement avec fulgurance dans notre pays. Notre département est particulièrement concerné, restez donc très vigilants, prenez les mesures qui s'imposent, pour vos enfants, vos parents, votre famille et vous-même. Faites la fête et soyez heureux, mais soyez très vigilants aussi.

ANIMATIONS FESTIVITÉS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Le comité des fêtes, après un temps d'arrêt, est reparti. Une nouvelle équipe a été formée. Il retrouve son enthousiasme et son dynamisme. Il imagine déjà des projets pour animer notre commune. Le sou des écoles est de la partie aussi, son équipe travaille déjà pour la prochaine fête de Noël avec les enfants des écoles. La mairie étudie un programme d'évènements

(Suite page 2)



DANS CE NUMÉRO

| | |
|-------------------|-------|
| Le mot du maire | 1-3 |
| Projet mairie | 4-5 |
| Conseils | 6-18 |
| Info mairie | 19 |
| Infos GA | 20-21 |
| Associations | 20-29 |
| Voisins vigilants | 30 |
| Remerciements | 31 |
| Ecoles | 32-35 |
| Info mairie | 36 |
| Agenda | 37-41 |
| Etat-Civil | 44 |
| Recette | 45 |
| Petites annonces | 46 |

INFORMATIONS MAIRIE

■ Ouverture au public

le lundi et vendredi de 9h00 à 12h30
et le mardi et jeudi, de 15h00 à 18h00.

Fermé au public le

Mercredi

■ Tel : 04.50.77.51.44

mairie@viuz-la-chiesaz.fr

N° de téléphones des écoles :

Maternelle :

04 50 77 65 24

Primaire :

04.50.77.54.28





festifs avec leur participation pour que tous nous travaillions ensemble pour créer les animations festives et sportives de notre commune. Les idées et les projets sont nombreux, reconduction de la fête d'été, re-création du vide-greniers, projet d'une fête du cheval et des animaux de la ferme, projet d'une fête de la bière, spectacle d'illumination pour Noël 2022, création d'un parcours de santé, création d'un lieu de rencontre et de pique-nique au départ des sentiers de la montagne, nouvelle aire d'atterrissage des parapentes, etc. L'année 2022 sera festive et sportive !

Déjà, les élus ont voté à l'unanimité lors du dernier conseil municipal, le projet de réaménagement du stade de foot pour en faire une plaine ludique et sportive pour les adultes, les adolescents, les enfants et les écoles. Un article dans ce Viulan vous explique ce projet plus en détail.

PROJET CENTRE VILLAGE

Comme vous pouvez le voir, le chantier du projet immobilier du centre village, le projet BÂTON, a commencé depuis juillet dernier. Les travaux de terrassement sont en cours avec une ampleur particulière qui vient de l'obligation, aujourd'hui, de traiter et de recycler les matériaux sur le site. Le chantier de construction par contre est en attente, en effet un gros problème est apparu avec le promoteur. Celui-ci avait annoncé qu'il voulait apporter des modifications au projet initial pour des raisons techniques et pour l'améliorer, mais ces modifications nous les avons refusées parce qu'elles modifiaient le projet de façon trop importante, notamment son intégration dans notre centre village, l'architecture des façades, les transparences paysagères, les stationnements et le fonctionnement de la place publique. Passant outre nos refus réitérés lors de réunions que nous avons eues avec lui et nos conseils, le promoteur avait déposé un permis modificatif qui nous aurait imposé ces modifications. Nous l'avons donc refusé et nous lui avons demandé de revenir au projet initial qu'il nous doit contractuellement, comme il s'était engagé par écrit à le faire en cas de refus du permis modificatif. Nous en sommes donc là actuellement, nous attendons le démarrage des travaux conformes au permis de construire du projet initial qui lui avait été accordé. Nous avons été confronté à un véritable bras de fer, une situation qui aurait donné l'avantage au promoteur au détriment des intérêts de la commune, nous n'avons donc pas cédé et nous entendons que les choix et les décisions du conseil municipal et des élus soient respectés, que le contrat qui lie la commune au promoteur soit respecté, et que le projet initial soit réalisé conformément au permis de construire que nous lui avons accordé.

GESTION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Comme vous le savez, la commune a repris en septembre dernier la gestion de la cantine scolaire et réorganisé la gestion de la garderie. Les deux services sont aujourd'hui gérés avec un logiciel qui permet aux parents de commander les repas, de réserver la garderie et de procéder aux paiements depuis un portable ou un ordinateur. C'est une grande amélioration et une simplification pour les parents, mais aussi



un travail quotidien, minutieux et complexe pour notre secrétariat qui après une brève formation en assume le fonctionnement. Je remercie nos secrétaires pour cet effort supplémentaire, avec une pensée pour les parents bénévoles de l'ancienne association de la cantine scolaire, qui l'assumait manuellement autrefois en y consacrant beaucoup de leur temps.

ÉCOLES

Le virus a fait son apparition à l'école, la reprise de l'épidémie touche les enfants, nos enfants. Deux classes de maternelle ont été momentanément fermées, c'est une affaire sérieuse, si la santé de nos enfants est peu menacée, des cas sérieux, bien que rares, existent cependant. Nous avons recruté du personnel supplémentaire au printemps dernier et mis en place une organisation particulière pour encadrer les enfants, respecter les distanciations par classes et pour assurer chaque jour la désinfection des locaux scolaires comme le règlement sanitaire le demande. Nous maintiendrons ce personnel et cette organisation tant que cela sera nécessaire. Mais il est de votre responsabilité de parents de bien contrôler vos enfants, de ne pas les envoyer à l'école si vous constatez les signes qui pourraient laisser penser qu'ils sont concernés par le virus. C'est essentiel pour ne pas contaminer les autres. Soyez très vigilants, soyez responsables, c'est votre devoir citoyen.

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement, nous avons obtenu une importante subvention pour l'équipement numérique de nos écoles, nos équipements étaient anciens, ils fonctionnaient encore, mais difficilement, les ordinateurs étaient périmés, les logiciels obsolètes. Cette subvention ajoutée à une participation de notre commune nous permet donc de renouveler l'ensemble des ordinateurs et de logiciels, nos enfants et nos institutrices vont donc bénéficier d'un matériel neuf et performant. Avec les projecteurs vidéo et les tablettes mises en place précédemment nos écoles seront désormais bien équipées pour les prochaines années.

LES ANCIENS

Les élus ont souhaité faire un geste envers nos aînés pour les fêtes de Noël, ils ont commandé et livré des colis de Noël à nos anciens de plus de 70 ans, certains ont déjà été livrés, d'autres le seront les jours prochains. C'est une occasion pour une brève rencontre avec nos anciens, avec les précautions sanitaires nécessaires, bien entendu, pour rompre un peu la distance et parfois la solitude que cette période impose à tous, à eux particulièrement. Je me fais le porte-parole de tous pour vous souhaiter, à vous nos anciens, de bonnes fêtes de Noël et du Nouvel An, et une bonne santé !

Chers habitantes et chers habitants, je vous adresse à vous tous de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année aussi, beaucoup de bonheur, de beaux projets, beaucoup de bonnes résolutions !

Votre maire,

François LAVIGNE DELVILLE





Etude pour la transformation du terrain de football en plaine ludique et sportive :



Depuis juillet 2021, la Commune a lancé une étude de faisabilité sur la réaffectation du terrain de football. C'est l'Atelier LJN, architecte paysagiste concepteur, qui accompagne la commune pour cette mission. La Commune veut offrir à ses habitants un espace multigénérationnel, de rencontre et d'échange, qui offre des installations pour tous.

Les enfants, adolescents, adultes et personnes âgées se rejoignent pour s'amuser, se détendre et se dépenser. Ce projet permettra de favoriser le lien social entre les viulans.

Les élèves de l'école pourront également bénéficier de cette plaine ludique et sportive.

La Commune réfléchit également à créer une liaison en mode doux entre la plaine ludique et le centre bourg afin de proposer un cheminement sécurisé et plaisant.

Dans un souci de cohérence et de respect du territoire, le projet offrira des ambiances rustiques, brutes et naturelles. Le traitement des matériaux s'inscrira dans la volonté de donner des atmosphères naturelles et rurales à ce nouvel équipement. Le projet privilégiera le bois pour créer les infrastructures sportives et ludiques.

L'Atelier LJN a donc proposé de reconfigurer l'ancien terrain de football qui était peu utilisé. Le projet offre toujours la possibilité de jouer au football en réduisant l'échelle de ce terrain de moitié et en le positionnant au nord de la parcelle. De ce fait, une bande d'espaces ludiques et sportifs se succèdent en partie sud.

Les Viulans pourront alors marcher ou courir autour des différents espaces, mais également s'adonner à la musculation avec l'installation d'un streetwork out, jouer au basket, pratiquer le tennis de table, le skate, la pétanque ou encore exercer leur équilibre avec la slackline.



Exemple de réalisation :



Quant aux plus petits, ils pourront faire du vélo, jouer à la balançoire, s'amuser à escalader, effectuer des parcours et descendre par les toboggans.



Un espace sera laissé libre aux usagers. Grâce à celui-ci, ils pourront s'approprier cet espace et de nombreux usages pourront se superposer. Ce pourrait être un lieu où l'on apprend les sports de glisse, jouer entre amis de manière informelle ou perfectionner sa technique aux ballons.

Des arbres, arbustes seront plantés pour offrir de l'ombre et de la fraîcheur à cet espace et

des bancs seront installés dans ces différents espaces.

Afin de permettre le financement de ce beau projet, le Conseil Municipal a donné l'autorisation à Monsieur Le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.



Conseils municipaux : les principales décisions

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

Ordre du jour :

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du compte rendu du 07 juillet 2021.

1- Délibération autorisation de signature par le Maire d'un devis pour les travaux de sécurisation route de Chez Mermet.

2- Délibération demande de subvention auprès du Département de Haute-Savoie pour des travaux de sécurisation, route de Chez Mermet.

3- Délibération demande de subvention auprès de la préfecture de Haute-Savoie pour des travaux de sécurisation, route de Chez Mermet

4- Délibération autorisation de signature par le Maire d'un devis pour la pose d'un nouveau carrelage en mairie.

5- Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention d'occupation d'une emprise foncière lieu-dit « Chez Mermet » par le SILA

6- Délibération autorisation de signature par le Maire d'une convention de financement pour un nouvel équipement numérique dans les écoles élémentaires avec de l'académie Auvergne-Rhône-Alpes.

7- Délibération position du conseil municipal de Viuz-la-Chiésaz avec le Syndicat du Pays d'Alby.

8- Délibération exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

9- Délibération décision modificative sur le Budget Garderie.

10- Délibération décision d'un projet d'aménagement concernant les parcelles C2295 – C 2297 – C 1110.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2021





Présents : Mesdames, Messieurs,

François LAVIGNE DELVILLE, Christine MARITAN-LAVIGNE DELVILLE, Luce TALLARON, Jean-Marc CHARTON, BOUVARD Bruno, Cécilia LARRIEU, Mélanie GUILLARME-CHARTON, Béatrice JALLEAU FAURE, Anita QUOUILLAULT, Marianne LANOUX, Philippe AMARAL, Olivier CHOUMITZKY

Absent : Jean-Jacques CHAUTARD, Evelyne LIBERT-MESNAGE, René MORET-DAVOINE

Procuration : Evelyne LIBERT-MESNAGE (donne pouvoir à François LAVIGNE DELVILLE)

Secrétaire de séance : Mélanie GUILLARME-CHARTON

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE D'UN DEVIS POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION ROUTE DE CHEZ MERMET

Suite aux avis technique du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et du service RTM de l'Office National des Forêts, Monsieur le Maire propose 3 devis afin de réaliser les travaux nécessaires pour la sécurisation de la route de Chez Mermet :

- Ferrand TP – 15 358.00 € HT montant TTC 18 429.60 €
- Société Locale d'Aménagement Durable TP – 35 200.00 € HT montant TTC 42 240.00 €
- GELLOZ TP – 38 110.00 € HT montant TTC 45 732.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société Ferrand TP pour un montant de 15 358.00 € HT soit un montant TTC de 18 429.60

DEMANDE DE SUBVENTION, AUPRES DU DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE POUR LA SECURISATION DE LA ROUTE DE CHEZ MERMET

Le Conseil municipal, par délibération en date du 14 septembre 2021 n° D2021/32, ayant autorisé Monsieur le Maire à signer un devis avec l'entreprise Ferrand TP pour un montant de 15 358 € HT soit un montant TTC de 18 429.60 €, sollicite auprès du conseil Départemental de Haute-Savoie une subvention de 50 % du montant des travaux de sécurisation de la route de Chez Mermet au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité CDAS

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE :

De sollicite le Conseil Départemental de Haute Savoie pour une aide financière au titre du CDAS à hauteur de 50 % pour des travaux de sécurisation route de Chez Mermet dont le montant s'élève à 15 358.00 € HT.



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – CONTRAT DE RURALITE 2021

Le Conseil municipal, par délibération en date du 14 septembre 2021 n° D2021/32, ayant autorisé Monsieur le Maire à signer un devis avec l'entreprise GELLOZ TP pour un montant de 38 110 €, sollicite auprès du conseil de l'Etat une subvention de 50 % du montant des travaux de sécurisation de la route de Chez Mermet au titre de la DSIL – contrat de ruralité

Après en avoir délibéré le conseil municipal arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIL – contrat de ruralité : 50 %

Subvention Département : 50 %

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATION DES SOLS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose l'état vétuste des sols de la mairie et propose aux membres du conseil municipal de faire appel à un artisan pour la pose d'un carrelage sur la totalité de la surface de la mairie.

Après avoir sollicité plusieurs artisans, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise C.F.C pour un montant de 9 320 € HT soit 10 252 € TTC et SAS F&A Matériaux pour un montant de 4 035.75 € HT soit 4 842.90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis

De l'entreprise C.F.C pour un montant de 9 320 € HT soit 10 252 € TTC et SAS F&A Matériaux pour un montant de 4 035.75 € HT soit 4 842.90 € TTC.

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE EMPRISE FONCIERE LIEU-DIT « CHEZ MERMET » PAR LE SILA

Monsieur le Maire expose le projet du SILA de réaliser une station de refoulement des eaux usées qui nécessite l'acquisition d'une emprise de terrain de 17 m² sur la parcelle A 918 appartenant à la commune.

Après présentation du projet de convention d'occupation entre la commune et le SILA

Le conseil municipal AUTORISE

Monsieur le Maire à signer une convention avec le SILA pour l'implantation d'une station de refoulement lieu-dit « Chez Mermet » annexé à cette présente délibération.



AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UN NOUVEL EQUIPEMENT NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES AVEC L'ACADEMIE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Monsieur le Maire expose la proposition de convention entre la Région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et la commune pour l'achat d'un nouvel équipement numérique pour l'école élémentaire de Viuz-la-Chiésaz.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal AUTORISE

Monsieur le Maire à signer une convention de financement, annexé à cette présente délibération, pour l'acquisition d'un nouvel équipement numérique destiné à l'école élémentaire de Viuz-la-Chiésaz.

Décision modificative n° 1 sur le budget « annexe services périscolaires » 2021

Suite à la reprise du service de restauration scolaire par la collectivité depuis le 1^{er} septembre 2021, une ouverture de crédit est nécessaire sur les comptes 6042 afin de pouvoir mandater les factures à notre prestataire et au compte 7067 afin d'encaisser les recettes liées à la facturation de prestation aux usagers.

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes :

6042 + 80 000.00 €

7067 + 80 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus.

LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Monsieur le Maire de Viuz-la-Chiésaz expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de percevoir à son maximum possible la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en conséquence d'appliquer le taux d'exonération à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PROJET D'AMENAGEMENT CONCERNANT LES PARCELLES C2295 – C 2297 – C 1110

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la vente future des parcelles C 2295 – C 2297 – C 1110

et de la possibilité pour la commune d'utiliser son droit de préemption pour s'en porter acquéreur. Pour cela il convient d'étudier un projet d'aménagement de ces parcelles. Considérant qu'elles pourraient permettre de créer des services à la population avec accès direct à la RD5, Monsieur le Maire propose l'étude d'un projet qui pourrait comprendre, des locaux d'activités pour l'artisanat, le commerce, le télétravail, accompagné éventuellement de logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de donner autorisation à Monsieur le Maire de lancer cette étude et de prendre toutes les dispositions nécessaires à son aboutissement.

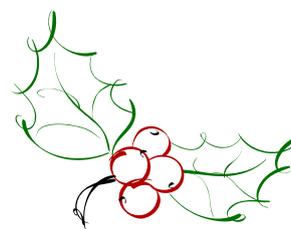
Position de la commune de Viuz-la-Chiésaz avec le syndicat intercommunal du Pays d'Alby – SIPA

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal les différents échanges de courriers entre la commune et le SIPA et propose d'étudier les possibilités d'un éventuel futur accord entre la commune et le Syndicat de faire appel à un conseil spécialisé en droit administratif et transfert de compétences.

Monsieur le Maire propose à Maître JOURDAN Avocat, la mission de préparer un projet d'accord avec le Syndicat et faire valoir les droits de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire de faire appel à Maître JOURDAN pour la mission précisée ci-dessus.

La séance est levée à 22h40





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 14 septembre 2021.

1- Délibération autorisation de signature par le Maire d'une convention de servitude de passage de réseaux à vocation publique en terrain privé. (Délibération reportée)

2- Délibération décision modificative au budget services périscolaire 2021.

3- Délibération actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2020-2021.

4- Délibération relative à l'organisation du temps de travail. (Délibération reportée)

Présents : Mesdames, Messieurs,

François LAVIGNE DELVILLE, Christine MARITAN-LAVIGNE DELVILLE, Luce TALLARON, Jean-Marc CHARTON, BOUVARD Bruno, Cécilia LARRIEU, Béatrice JALLEAU FAURE, Philippe AMARAL, Jean-Jacques CHAUTARD

Evelyne LIBERT-MESNAGE, René MORET-DAVOINE

Absent excusé : Marianne LANOUX

Procuration : Olivier CHOUMITZKY (donne pouvoir à François LAVIGNE DELVILLE)

Mélanie GUILLARME-CHARTON (donne pouvoir à Jean-Marc CHARTON)

Anita QUOUILLAULT (donne pouvoir à Luce TALLARON)

Secrétaire de séance : BOUVARD Bruno

Décision

modificative n° 3 sur le budget « annexe services périscolaires » 2021 : Investissement logiciel services périscolaire.

Suite à la reprise du service de restauration scolaire par la collectivité depuis le 1^{er} septembre 2021, une ouverture de crédit en investissement est nécessaire sur les comptes 2051 afin de pouvoir mandater la facture à notre prestataire informatique 3D Ouest.

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes :

D 6042 - 5 000.00 €

R 2051 + 5 000.00 €

R 002 - 5 000.00 €

R1068 + 5 000.00 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus.

Actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2020-2021

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux d'appliquer l'arrêté préfectoral 2020-1129 du 30 septembre 2020, fixant les dispositions applicables aux baux ruraux pour l'année 2020-2021.

| | 01/10/09 30/09/10 | 01/09/10 30/09/11 | 01/10/11 30/09/12 | 01/10/12 30/09/13 | 01/10/13 30/09/14 | 01/10/14 30/09/15 | 01/10/15 30/09/16 |
|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Indice des fermages | 100 | 98.37 | 101.25 | 103.95 | 106.68 | 108.30 | 110.05 |
| Variation année n-1 | Référence | - 1.63 | + 2.92 | + 2.67 | + 2.63 | + 1.52 | + 1.61 |

| 01/10/16 30/09/17 | 01/10/17 30/09/18 | 01/10/2018 30/09/2019 | 01/10/2019 30/09/2020 | 01/10/2020 30/09/2021 |
|----------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| 109.59 | 106.28 | 103.05 | 104.76 | 105.33 |
| - 0.42 | - 3,02 | -3.04 | +1.66 | +0.55% |

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-décide d'appliquer l'arrêté préfectoral n°2020-1129 du 30 septembre 2020 fixant les dispositions applicables aux baux ruraux.

La séance est levée à 20h40



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Ordre du jour :

Question supplémentaire à délibérer après accord de l'ensemble du conseil municipal :

Délibération acceptation d'un plan de financement auprès du SYANE pour des travaux de renouvellement de l'éclairage public.

Délibération demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du compte rendu du 19 octobre 2021.

1- Délibération autorisation de signature par le Maire d'une convention relative à la distribution des secours sur le domaine skiable du Semnoz.

2- Délibération décision modificative au budget principal 2021.

3- Délibération demande de subvention auprès du Département de Haute Savoie pour l'aménagement d'une plaine ludique et sportive.

4- Délibération demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement d'une plaine ludique et sportive.

5- Délibération autorisation de signature par le Maire d'une convention pour recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion 74.

6- Délibération autorisation pour le renouvellement des abris bus de la commune par le service du Grand Annecy.

Présents : Mesdames, Messieurs,

François LAVIGNE DELVILLE, Christine MARITAN-LAVIGNE DELVILLE, Luce TALLARON, Jean-Marc CHARTON, Cécilia LARRIEU, Philippe AMARAL, Jean-Jacques CHAUTARD, René MORET-DAVOINE, Marianne LANOUX, Mélanie GUILLARME-CHARTON, Anita QUOUILLAULT, BOUVARD Bruno

Absent excusé : Olivier CHOUMITZKY

Procuration : Evelyne LIBERT-MESNAGE (donne pouvoir à BOUVARD Bruno)
Béatrice JALLEAU FAURE (donne pouvoir à Anita QUOUILLAULT)

Secrétaire de séance : Mélanie GUILLARME-CHARTON



AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA DISTRIBUTION DES SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE DU SEMNOZ

Monsieur expose la proposition de convention de la Régie pour la protection et l'Aménagement du Massif du Semnoz du Grand Annecy.

Après débat, les membres du conseil municipal délibèrent et **à l'unanimité**,

Approuve la convention annexée à cette présente délibération, à la condition qu'à l'article 13 la phrase « La commune reste responsable des dommages causés à des tiers du fait des opérations réalisées » soit supprimée.

D2021-45 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2021

Le budget ayant été voté en sur équilibre :

Dépenses de fonctionnement 747 050 €

Recettes de fonctionnement 936 799.59 €

Monsieur le Maire expose que cette situation permet à la commune d'ouvrir de nouveaux crédits en dépense de fonctionnement et propose les modifications suivantes :

011

60632 Fourniture de petit équipement + 6 000.00 €

6226 Honoraires + 5 600.00 €

62878 Remboursement autres organismes + 8 000.00 €

012 Charges de personnel

6411 + 10 000.00 €

6413 + 10 000.00 €

65

6531 Indemnités des élus + 1 500.00 €

TOTAL 41 100.00 €

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du conseil municipal

Approuve la décision modificative présentée ci-dessus

Approuve que suite à cette décision modificative le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à un montant de 788 150.00 € et un total de recettes de fonctionnement de 936 799.59 €, le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement est de 148 649.59 €



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE HAUTE SA- VOIE

Monsieur le Maire présente le projet d'aménager le terrain de football municipal en une plaine ludique et sportive. Selon l'étude de la société LJN, l'estimation des travaux s'élève à 600 007.00 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Demander une subvention la plus élevée au titre du CDAS auprès du Département de Haute-Savoie en complétant le financement par une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la préfecture au titre de la DETR, le solde étant financé par un emprunt et un autofinancement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé

Approuve le projet d'aménager le terrain de football en plaine ludique et sportive.

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études sur le sujet.

Autorise Monsieur le Maire de faire une demande de subvention au titre du CDAS auprès du Département de Haute-Savoie selon le plan de financement présenté ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX LOCAL –DETR 2021

Monsieur le Maire présente le projet d'aménager le terrain de football municipal en une plaine ludique et sportive. Selon l'étude de la société LJN, l'estimation des travaux s'élève à 600 007.00 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Demander la subvention la plus élevée au titre de la DETR en complétant le finance par une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de Haute-Savoie, le solde étant financé par un emprunt et un autofinancement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé

Approuve le projet d'aménager le terrain de football en plaine ludique et sportive

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études sur le sujet.

Autorise Monsieur le Maire de faire une demande de subvention au titre de la DETR selon le plan de financement présenté ci-dessus.



DEMANDE DE SUBVENTION « EQUIPEMENTS SPORTIFS » AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire présente le projet d'aménager le terrain de football municipal en une plaine ludique et sportive. Selon l'étude de la société LJNI, l'estimation des travaux s'élève à 600 007.00 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Demander une subvention la plus élevée auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement d'équipements sportifs en complétant le financement par une aide financière de la Préfecture au titre de la DETR et du Département de Haute-Savoie au titre du CDAS, le solde étant financé par un emprunt et un autofinancement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé

Approuve le projet d'aménager le terrain de football en plaine ludique et sportive.

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études sur le sujet.

Autorise Monsieur le Maire de faire une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

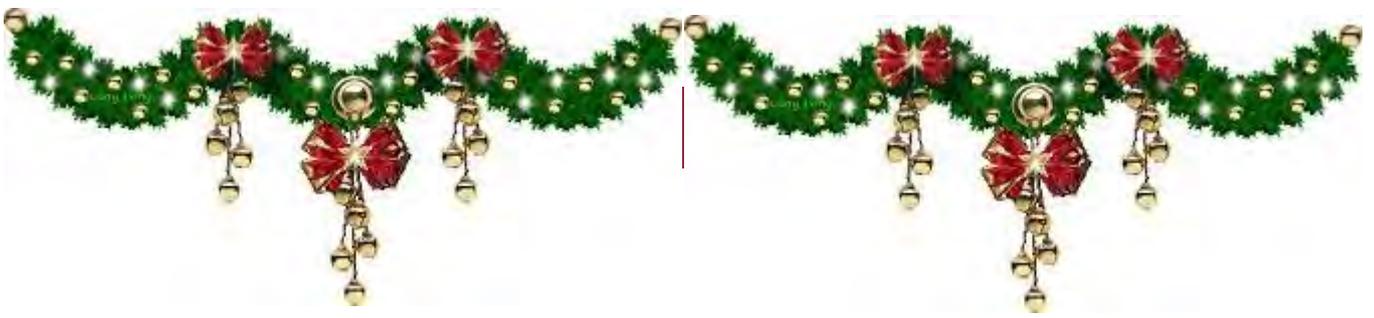
Convention avec le CDG74, d'une durée de trois ans, de mise à disposition d'agents pour effectuer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité.

Vu la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute Savoie chaque fois que cela s'avéra nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.



Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à 08 voix pour et 06 voix contre ;

- **De valider** le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute Savoie chaque fois que cela est nécessaire,

-**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION ECLAIRAGE PUBLIC-PROGRAMME SYANE 2021

Monsieur le Maire expose un plan de financement proposé par le SYANE pour un programme en 2021, annexé à cette présente délibération.

Le montant global est estimé à 202 788.00 €

Participation financière communale 113 554.00 €

Frais généraux 6 084.00 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Viuz-la-Chiésaz

DECIDE

- **De valider** le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute Savoie chaque fois que cela est nécessaire,

-**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée

S'engage à verser au syndicat des énergies de l'aménagement numérique de la Haute Savoie sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,



APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

| | |
|------------------------------|--------------|
| D'un montant global estimé à | 202 788.00 € |
| Participation communale | 113 554.00 € |
| Frais généraux | 6 084.00 € |

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux des honoraires divers, soit 6 084.00 €

Sous forme de fonds propres après réception par le SYANE de la première facture de travaux.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux à concurrence de 80 % du montant prévisionnel soit : 90 843.00 €

AUTORISATION POUR LE RENOUELEMENT DES ABRIS BUS DE LA COMMUNE PAR LE SERVICE DU GRAND ANNECY

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer un programme auprès du Grand Annecy pour le renouvellement des 3 abris bus de la commune et aussi de leurs mises aux normes PNR.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Grand Annecy pour le renouvellement des 3 abris bus de la commune de Viuz-la-Chiésaz.

La séance est levée à 22h00.



Le 11 novembre

La commémoration des armistices se faisant en commun avec les communes d'Allèves, Gruffy et Mûres, et tour à tour dans chacune de ces communes, un nombre restreint s'est rendu au monument aux morts tôt ce matin du 11 novembre. Chacun rejoignait ensuite la commune de Mûres dans laquelle se déroulait l'hommage pour les quatre communes.



Le Colonel Marcel Abbonen, maître de cérémonies rendit hommage aux morts de Viuz-la-Chiésaz, morts pour la France.

Après le dépôt de la gerbe de fleurs par Mr le Maire, François Lavigne-Delville, la cérémonie se terminait avec l'hymne national, La Marseillaise, chantée A capella

Le Noël des Anciens de notre commune



Notre doyenne Madame Georgette
DAVOINE née le 14 octobre 1923



C'est avec un immense plaisir que les élus ont distribué un colis pour le Noël des anciens âgés de plus de 75 ans inscrits sur la liste électorale et résidant à Viuz la Chiésaz.

La situation sanitaire étant compliquée, l'organisation d'un repas a été remplacée par cette distribution.

Au vu du nombre de remerciements (carte de vœux, mails et courriers, il semblerait que le geste ait été apprécié.

Nous profitons de ce message pour souhaiter de très belles fêtes à tous les Viulans et Viulanes.



Info



PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique

Retour sur un diagnostic nécessaire pour définir les enjeux et défis auxquels le territoire va devoir faire face

Lancée en avril dernier, la première phase de concertation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique a pris fin cet automne. L'ensemble des contributions recueillies au cours des réunions publiques, des ateliers ou sur les registres (papier ou en ligne) avait vocation à consolider les études de diagnostic.

Des ateliers de concertation du grand public se sont déroulés en mai et juin 2021. Ils ont porté sur les proximités, l'économie et les façons d'aménager. Trois thèmes prioritaires pour le PLUi HMB, que l'on retrouvait aussi dans le parcours de l'élu, organisé en parallèle des ateliers.

Ce travail de fourmi, indispensable pour réaliser un diagnostic le plus complet possible et solidifier les fondations du PLUi HMB, met en évidence les préoccupations et les enjeux auxquels le territoire va devoir faire face dans les années à venir. Parmi les nombreux défis émergents qui seront à relever dans le PLUi HMB, certains prédominent comme :

la protection stricte des espaces agricoles et des milieux naturels, pour limiter la vulnérabilité de nos écosystèmes et les conséquences du changement climatique sur la faune, la flore et sur l'approvisionnement en eau ;

la production de résidences principales abordables pour tous, afin de moins subir l'influence très forte du bassin genevois sur une démographie dynamique et les tensions du marché résidentiel ;

une armature urbaine et des proximités renforcées pour permettre aux ménages de se déplacer moins et d'utiliser davantage la marche, le vélo et les transports en commun, notamment sur les trajets domicile travail ;

des identités paysagères, urbaines, patrimoniales et architecturales à préserver, pour éviter la banalisation des paysages et l'appauvrissement des sols et des vues.



Dès le mois de janvier 2022, des réunions publiques avec les Grands Annéciens vont être organisées, pour partager avec eux le diagnostic et tout le travail d'analyse technique finalisé avec les communes du territoire.

Le diagnostic fera partie du rapport de présentation du PLUi, intégrant de nombreuses analyses sur l'économie, l'Habitat, le bâti patrimonial, les mobilités, les structurations territoriales, la consommation foncière, les capacités de densification et de mutation des espaces etc.

Le code de l'urbanisme prévoit aussi qu'un état initial de l'environnement soit établi. Avec comme principales thématiques abordées : le changement climatique, les milieux naturels, la biodiversité, les corridors écologiques, les ressources, les énergies, la pollution de l'air etc.

Toutes ces contributions vont étayer la rédaction du **projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) en 2022, prochaine étape du processus d'élaboration. Ce sera le *projet politique* des élus pour le PLUi HMB, avec ses grands objectifs stratégiques.

+ d'infos sur <https://www.grandannecy-plui.fr>

La concertation en chiffres

Entre les 9 avril et le 15 octobre :

2 réunions publiques d'information ont réuni près de 380 internautes en visio-conférences.

8 ateliers thématiques ont réuni en moyenne une quinzaine de participants par séance.

La plateforme en ligne a enregistré **3 700** visites.

637 contributions ont déjà été recueillies.

La concertation va continuer tout au long de l'élaboration du PLUi HMB.



Le coin des associations



Nouveautés

Votre association Viuz Animation Loisirs est toujours présente pour vous proposer des activités sportives, culturelles, artistiques, d'éveil et de bien-être à des prix avantageux. Depuis l'année dernière, des permanences sont programmées en Septembre pour faciliter les inscriptions.

Vous l'avez certainement remarqué, l'association s'est dotée cette année d'un nouveau logo : de la couleur, de la gaîté et du dynamisme, merci à Baptiste pour sa créativité et son implication dans ce renouvellement et son travail pour le futur site à découvrir très prochainement !

Suivez-nous sur internet :

Site : <https://www.viuz-animation-loisirs.fr/>

Facebook : www.facebook.com/Viuz.Animation.Loisirs (suivez-nous !)

Instagram : <https://www.instagram.com/viuz.animation.loisirs/>

Mail : viuz.animation.loisirs@gmail.com

Pour les enfants cette année, nous avons préparé un petit cocktail d'activités très variées : arts plastiques, dessin-BD, sophrologie, éveil à la danse, danse moderne, skate-board, ski alpin. De quoi ravir toutes les envies et tous les âges !

Les adultes sont aussi gâtés, au programme : Yoga, Total Body, Zumba, Sophrologie, Danse en couple

Nous espérons pouvoir reprendre les séances de Cinébus en 2022 avec une séance 'enfant' le vendredi de 17h30 à 19h suivi de la séance 'adulte' de 20h30 à 22h30.

Zoom sur le ski enfants

Sur 7 mercredis de Janvier et Février, les enfants de Viuz et des alentours vont pouvoir skier à la station du Semnoz. Les enfants de plus de 6 ans prennent le bus à 13h30 au cimetière de Viuz La Chiesaz accompagnés par de valeureux parents bénévoles direction la station du Semnoz où les attendent les moniteurs de l'ESF (Ecole du Ski Français). Là-haut, chacun rejoint son groupe de niveau (de l'ourson à l'étoile d'or) et dévale les pentes pendant 2 heures et perfectionne sa pratique pour essayer d'obtenir son étoile. Des après midis en plein air, pleins d'aventures qui réjouissent les enfants pour un retour vers 18h30.

L'association perpétue sa politique d'activités attrayantes et peu onéreuses grâce aux viulans qui s'inscrivent aux cours : alors un grand merci à vous !

Et les autres : n'hésitez pas à intégrer l'une de ces activités en cours de route, les experts comme les débutants sont les bienvenus !



Viuz Animation Loisirs

L'association qui crée des liens



Le Club des Aïnés

Le dimanche 24 octobre, après une longue interruption de ses activités, le « Club des Anciens » a convié ses adhérents au restaurant *Les tables de l'étang* » à Montagny-Les-Lanches.



Dans ce cadre champêtre et par une magnifique journée automnale, autour de Monsieur le Maire François LAVIGNE DELVILLE et de leur Président Monsieur Bertrand COUCHAUX, une vingtaine de personnes ont apprécié de partager à la fois un moment chaleureux et un bon repas.

Le rendez vous est pris pour les prochaines réunions de la nouvelle saison.

Le club est ouvert à tous, n'hésitez pas à nous rejoindre le 1er et 3ème mercredi de chaque mois à l'école primaire à partir de 14h00.



Texte et photos
Christiane GRAVIER



Le Sou des écoles

Le SOU Des Ecoles



Association des Parents d'élèves de l'école Comment ? Pour qui ? Pourquoi ?

Après quelques mois d'interruption, le Sou des Ecoles repart avec l'envie de vous revoir très vite !!

Notre association de parents d'élèves, est une association de loi 1901, elle est composée de parents bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans la vie de l'école primaire.

L'Association du Sou des Ecoles organise des manifestations tout au long de l'année scolaire, des ventes, des fêtes, des évènements... Comme par exemple, une vente de sapins, la fête de Noël, le carnaval, ou encore la fête de l'école.

Ces évènements permettent aux parents de se rencontrer, aux enfants de se construire de magnifiques souvenirs et contribuent à la vie de notre village. Ils rapportent également de l'argent à l'association qui peut ainsi financer de nombreuses sorties pédagogiques pour l'ensemble des élèves, comme par exemple une sortie à Lyon, participer à l'achat de matériel, comme les jeux de la cour de maternelle, la table de ping-pong et le panier de basket en élémentaire.

Être membre du Sou des Ecoles, c'est pouvoir apporter son aide de façon ponctuelle suivant les besoins (confections de gâteau, donner un coup de main pour la buvette, pour le montage/installation de stands, le rangement...).

Le Sou des écoles s'est doté d'un nouveau bureau pour cette année scolaire 2021-2022 et a arrêté les dates des évènements prévus cette année.

Le bureau est composé comme suit :

Présidente : Ségolène Laperrousaz

Vice-présidente : Delphine Adam

Trésorière : Blandine Lustenberger

Vice-trésorière : Thierry Mahé

Secrétaire : Ingrid Boyer

Vice-secrétaire : Nathalie Fuselier

Les dates et évènements retenus pour cette année scolaire 2021-2022 :

Le 4 décembre 2021 : participation au KVA

Le 17 décembre 2021 : Concert de Noël des enfants, suivi d'une croziflette

Février 2022 : vente d'objets personnalisés

Mars 2022 : Carnaval de l'école

Avril 2022 : Vente de chocolats

Juin/Juillet 2022 : Fête de l'école

Une belle année à nos enfants, aux maîtresses et par avance merci aux nombreux parents qui participeront de loin comme de près aux évènements de l'école, À TRÈS VITE !!



LE VILLAGE S'ANIME !



Le Comité des fêtes se réveille !

Il a d'ores et déjà relancé la machine avec l'organisation d'une buvette avec vente d'huitres et assiette de charcuterie qui a eu lieu le dimanche 12 décembre 2021.

Mais d'autres projets sont dans les cartons pour 2022, on vous dévoile **2 secrets** :

un vide grenier et une fête de la bière où les dates sont encore à convenir.

Nous mettrons tout en œuvre pour animer le village, approfondir les relations et les rencontres entre les habitants. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Le bureau :

Présidente :

Audrey REMY

Vice-Présidente :

Myriam CORMERY

Trésorière :

Sandy REITHMULLER

Trésorier-adjoint :

Ismaël CETIN

Secrétaire :

Jacques PEGAT

Secrétaire -adjointe :

Nadia PORTIER de BELLAIR

Membres actifs :

Nadine

Denis, Jean Michel, Thierry,
Eric, René, Jean-Luc, Marc.



Lavy des cimes



Kilomètre Vertical de Lavy des Cimes # 5 :

Après l'édition 2020 annulée suite au contexte sanitaire l'équipe Lavy des Cimes a organisé son Kilomètre Vertical 5 ce samedi 4 décembre.

#

C'est avec des conditions particulièrement compliquées (vent fort, pluie, neige) que sont venus s'affronter sur les pentes du Semnoz, au départ de notre village 429 coureurs lors de la 5^{ème} édition du kilomètre vertical.

La matinée a commencé par la course famille, nommée le Funky Trail ! Cette course de 1,8 km se déroule sur les chemins en contrebas de notre village. Elle a une fois de plus rencontré un franc succès avec ses obstacles ludiques qui rendent l'épreuve plus fun ! Ce mini trail permet aux enfants de 5 ans et plus de courir en binôme avec un parent ou un enfant de 9 ans minimum. Et pour couronner le tout, les binômes couraient reliés par le Lavy des Cimes link ! Pas de chrono, ni de classement... tout le monde a eu sa médaille, son lot et son ballon pour l'emblématique « lâcher de ballons » (écologique) offert par le Sou des écoles. Fous rires garantis pour les plus de 100 binômes présents !

Suite à une météo annoncée très hivernale, quelques jours avant la course les organisateurs de Lavy des Cimes, après de longues discussions et réflexions, ont décidé de maintenir le KVA. Cependant, afin d'éviter le vent chargé en pluie glacée au sommet, le parcours a été rectifié en modifiant l'emplacement de la ligne d'arrivée. Cette dernière s'est donc faite en bas des remontées mécaniques à côté du restaurant du Châtillon. La course est passée de 4,6 km à 5,6 km avec un dénivelé de 1000m D+ et 135m D-, au lieu des 1030 m D+ initiaux. Face à ce froid piquant, les 429 coureurs (pour 705 inscrits) se sont élancés à 10h.

Le kilomètre vertical organisé sur notre commune s'inscrit comme étant le plus fréquenté de France ! Course sportive et commémorative, elle a su s'imposer dans cette discipline depuis sa création.

Ce succès rapide est avant tout le résultat de l'énergie positive que Mélanie LAVY et toute l'équipe LAVY DES CIMES (20 personnes au total) ont su insuffler à cet événement. Mais c'est aussi grâce à la participation des 100 bénévoles qui animent, encouragent à chaque instant. Ce sont les ambassadeurs avisés de ce KVA et tous les participants le disent : « Merci à vous nos bénévoles » !

Cette course a définitivement été pensée, créé et organisée à l'image de Gaël, le mari de Mélanie : sportive, humaine, chaleureuse et passionnante. C'est indéniablement ce qui la rend si différente des autres courses, ce qui séduit : c'est son ADN !



Cette année, c'est le champion de France de trail Arnaud Bonin qui termine premier en signant un temps de 51'04" non loin de son dauphin Geoffroy Bonnet à 51'53". La première femme est Marjory Bernard avec un temps de 60'54".

Nous tenons à remercier notre commune, celle de Gruffy et le SIPAS pour nous permettre de pérenniser notre manifestation. Un grand merci à la station du Semnoz et particulièrement à son directeur Grégoire Chavanel, son responsable évènementiel Brennan Cochetel, leurs équipes de pisteurs et le service des pistes.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le samedi 3 décembre 2022 pour la 6^{ème} édition !

D'ici là, toute l'équipe de Lavy des Cimes vous souhaite de belles fêtes de fin d'année en famille !



PODIUM FEMININ

Marjory BERNARD 01:00:54

Laure de JACQUELOT 01:02:17

Gaëlle LORIDAT 01:02:56

PODIUM MASCULIN

Arnaud BONIN 51:04

Geoffroy BONNET 51:53

Nicolas GOURDON 52:33



RAPPEL : questionnaire



Un questionnaire du centre de loisirs 123 Soleil a été distribué par l'intermédiaire de vos enfants avec un retour le 15 décembre 2021. Sans retour de votre part, l'association n'aura pas la possibilité de démontrer son manque de place.

Merci de les déposer le plus rapidement possible.

Petite permission pour les retardataires mais viiiiite !



La bibliothèque

Les premiers flocons sont tombés. Pour l'occasion, la Bibliothèque a revêtu sa déco hivernale et se prépare à vous faire passer un hiver riche en lecture au coin du feu. Nous avons rempli nos étagères de nouveautés grâce à des achats, via la librairie Des Mots en Cavale à Rumilly et grâce aux échanges réguliers avec la bibliothèque départementale Savoie-Biblio. L'équipe des bénévoles vous attend avec impatience pour vous faire découvrir tous ces nouveaux ouvrages : romans, policiers, documentaires, livres jeunesse ou encore BD...



Carnet Rose

Félicitations à Kevin et sa famille pour l'arrivée de leur nouvelle petite merveille .



Rappel des horaires :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Nouveauté pour 2022

La Bibliothèque participe au Festival du Premier Roman. Pour cela, nous avons besoin de vous.

Venez faire partie du jury de sélection. Vous pourrez échanger sur vos lectures, voter pour votre œuvre préférée et lancer ainsi de nouveaux auteurs. Pour tout renseignement, nous sommes à votre disposition à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou par mail

biblioviuzlachiesaz@gmail.com.

Appel aux bénévoles

Vous aimez la lecture ou pas, vous êtes doué en déco ou pas, vous avez une expérience en comptabilité ou pas... Pour nous, le seul critère, c'est votre motivation. Un coup de main pour couvrir des livres, un créneau pour une permanence de temps en temps ou juste envie de partager avec d'autres personnes. Les missions au sein de la bibliothèque sont nombreuses et chacun peut y trouver sa place alors n'hésitez plus et venez nous rejoindre.



La Vicussienne

Viuz-la-Chiésaz, raconte-moi ton histoire !

Viulan de longue date ou nouvel arrivé dans notre commune, connaissez-vous l'ouvrage édité en 4 volumes relatant l'histoire de notre village élargie aux communes environnantes ?

Vous y trouverez peut-être des réponses aux questions que vous vous êtes parfois posées :

Pourquoi un ancien bénitier en pierre le long d'un chemin ? - tome 1 -
des vestiges gallo-romains à Viuz ? - tome 1 -

Pourquoi cette dénomination de « fruitières »? Quand et pourquoi furent-elles créées ? - tome 2 -

Des passionnés tentent de faire revivre moulins, scieries, fours..

Ces témoins de notre Histoire étaient-ils nombreux avant de tomber dans l'oubli ? - tome 2 -

Quel est ce blason à l'entrée de notre mairie ? - tome 3 -

Le Semnoz : à quelle époque les chalets d'alpage, le stade de neige, les routes, les hôtels - restaurants ont-ils fait leur apparition ?

Qui sont ces Hommes qui ont contribué à son aménagement ? - tome 4 -

Ceci n'est qu'un aperçu du contenu des différents ouvrages, bien d'autres sujets sont évoqués, le tout à partir d'archives compulsées pendant plus de 12 ans ainsi que de précieux témoignages apportés par nos Anciens !

Appréhender notre patrimoine pour le respecter et le préserver pour les générations futures, telle a été la modeste ambition de quelques passionnées !

Vous pouvez trouver ces ouvrages à la boulangerie de notre village. Vous pouvez aussi contacter la Vicussienne par mail lavicussienne@gmail.com ou téléphoner au 0450775255. Une remise de 25 € vous sera accordée pour l'achat des 4 ouvrages, soit 85 € au lieu de 110 €.

La Vicussienne



Voisins vigilants

Depuis quelques semaines des cambriolages ont lieu sur notre commune.

La sécurité c'est également l'affaire de nous tous, Viulans et Viulanes.



Afin de lutter encore plus efficacement contre la délinquance et les incivilités, notre commune fait partie du dispositif VOISINS VIGILANTS et a besoin de vous tous, habitants et habitantes de VIUZ LA CHIESAZ.

Devenir « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES » c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

La plateforme VOISINS VIGILANTS est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier ou hameau grâce à un simple téléphone portable afin de lutter ensemble, **de manière simple et gratuite**, contre l'insécurité, l'incivilité, les cambriolages.

Il suffit de s'inscrire sur le site : **voisinsvigilants.org** pour créer ou rejoindre une communauté.

Ainsi, vous pourrez partager, relayer des informations, publier et recevoir des alertes, agir et préserver votre cadre de vie « garantir **le bien vivre à VIUZ LA CHIESAZ** ».

Texte Anita SIMONIN





Remerciements

Début Décembre , les membres du "Club des Anciens " se sont retrouvés pour un "Loto " organisé par le Président Bertrand COUCHAUX.

Dans une ambiance conviviale, les gagnants étaient heureux de découvrir des " Cadeaux/Surprises" et tous les participants sont repartis avec un lot.

Le Club remercie les commerçants de notre village qui ont généreusement contribué à cette réussite :

- La Boulangerie pâtisserie : Fournil et Délices
- Le salon de coiffure : Studio 30
- Le camion boucherie : Boucherie de Sallenoves

Texte Christiane Gravier



Vous avez été nombreux à répondre présent lors de notre vente de paëlla. Grâce à vous, nous avons pu réunir le budget nécessaire pour participer à la finale des rallyes.



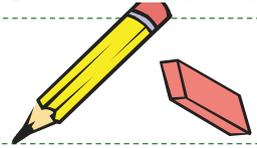
Nous avons terminé à une très bonne place, vice-champion de France de notre catégorie.

Nous tenons à remercier la mairie de VIUZ la CHIESAZ pour l'autorisation d'ouvrir un stand, ainsi que le traiteur «plaisir gourmand de Marcellaz Albanais» pour cette paëlla et chacun de vous pour ce moment partagé, malgré les conditions

Guillaume GAREL / Martin DAVIET



Ecoles



Les CM1/CM2 ont participé, le **mardi 5 octobre**, à la journée « Touche du bois » organisée par le Parc des Bauges. Ils ont passé une formidable journée .

Article de Mattéo, Agathe et Louise (CM1) sur le déroulement de la journée :

Nous sommes arrivés le matin à 10 heures à Aillon-le-jeune.

Nous avons découvert un instrument de musique fait en bois qui s'appelle Le Tronc Sonné.

Pierre Alain nous a fait une démonstration du Tronc Sonné.

Ensuite nous l'avons essayé.

Il nous a aussi parlé du violon.

Après la découverte des instruments de musique, nous sommes allés pique-niquer.

Ensuite, nous sommes allés découvrir la forêt. Il y avait deux groupes, le premier des cm1 et le deuxième des cm2.

Pour finir, nous avons découvert La Chartreuse.

Il y avait un groupe qui faisait son objet en bois et l'autre groupe faisait des énigmes sur La Chartreuse.

Article de Louna, Capucine B. et Capucine L. sur les différentes essences d'arbres :

Il y a plusieurs sortes d'arbres : les feuillus et les conifères. On a vu des frênes, des noisetiers, des érables, des épicéas ...

L'emplacement du soleil : les montagnes exposées à l'Est et au Nord ont moins de soleil. Il y a donc plus de conifères.

Les montagnes exposées à l'Ouest et au Sud ont plus de soleil et donc il y a plus de feuillus.

Les conifères résistent mieux au froid alors que les feuillus ont besoin de chaleur.

Il n'y a pas beaucoup de chêne en altitude car ils ne résistent pas au froid, il n'y a donc pas de chênes dans le Massif des Bauges.

Il faut protéger les forêts car elles nous protègent des avalanches, des crues, des glissements de terrains.

Article de Jules P, Anaé B et Manon (CM1) :

Je vous explique le tronc-sonné: le tronc-sonné a été créé par Yann-Gaël Poncet et est composé d'épicéas, de micros, de petites planches attachées à du fil en métal, et d'arches. C'est très beau. Yann-Gaël Poncet a mélangé ses deux passions, la musique et la nature, pour créer cet instrument. Il voulait que sa construction ressemble à un tronc échoué sur le sol.

Le violon: l'archet du violon est composé de crin de cheval. Les cordes du violon étaient faites autrefois avec des boyaux de chat. Le reste est fait avec du bois.



Les CM2 découvrent la forêt avec Sylvain, accompagnateur moyenne montagne



La classe scie des petits objets en bois avec l'association "Bambins des bois"



le "Tronc sonné"





LE CHERAN EN LANDART

Cette année, nous allons travailler sur le thème du Chéran, en partenariat avec le Parc des Bauges.

Nous avons commencé au mois d'Octobre en travaillant en classe sur le thème des rivières et des fleuves.

Nous avons aussi décidé de réaliser collectivement une œuvre artistique en LANDART sur le thème du Chéran. Le LANDART est un art éphémère qui consiste à créer de petites œuvres extérieures avec des éléments de la nature (feuilles, noisettes, fleurs, cailloux...).

Collectivement avec les copains, nous avons inventé 9 petites œuvres, qui mises les unes à côté des autres, composent un grand panneau naturel.

Si vous regardez bien notre grand panneau vous apprendrez que le Chéran coule sur 54 km, qu'il naît en Savoie (73) pour se jeter dans le Fier à Rumilly en Haute Savoie (74). Le Fier à son tour se jette dans le Rhône. L'eau qui constitue le Chéran provient entre autres des montagnes et on peut trouver dans ses eaux de nombreuses truites Fario.







Le recensement militaire

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une *attestation des services accomplis* ou, en cas d'exemption, d'un *certificat de position militaire*.

Les documents à produire sont :

Livret de famille

Copie carte nationale d'identité

Attestation de domicile des parents



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



LE SAVIEZ-VOUS ?

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions ;
- télécharger votre convocation ;
- changer la date de votre JDC ;
- demander une exemption ;
- être guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Centre du Service National
et de la Jeunesse de Varcès
Quartier de Reynies - BP 08
38761 Varcès cedex
0970 84 51 51



ça bouge au Semnoz

SEMNOZ
HAUTE-SAVOIE



SORTIES SEMNOZBYNIGHT

Raquette, descente en paret, nocturne au clair de lune, apéro coucher de soleil...

Depuis la saison 2021, **3 formules possible :**



Sortie Star: pour une soirée inoubliable venez effectuer la traditionnelle sortie raquette nocturne suivie d'une descente en paret et le repas savoyard au restaurant du Châtillon.



Sortie Apéro Coucher de soleil: pour éviter le blues du dimanche soir, venez effectuer une balade en raquette au coucher de soleil puis vous régaler d'un apéro dinatoire : vin chaud, vin blanc, charcuterie et fromages locaux, pain...

Sortie Dernières Descentes: découvrir ou pratiquer le paret avec un moniteur: minimum 2 descentes et remontées par le télécabine, lors de la dernière heure d'ouverture du télémix, les vendredis et samedis.

Réservation ou renseignements, contacter Robert Monschein : Tel portable : 06 82 09 83 46
E-mail : robert-monschein@bbox.fr





Idées de sorties dans les Bauges

VTT GIVRES / SORTIES ENCADRE EN VTT/ FAT BIKE ELECTRIQUES

Si vous n'avez encore jamais testé du VTT électrique sur neige, c'est l'occasion !
L'animation se déroule sur la piste piétonne multi-activités du domaine nordique d'Aillons-Margériaz 1400.

Sortie avec un moniteur diplômé (VTT et casque compris)

Du 18/12/2021 au 27/03/2022, tous les mercredis et samedis de 9h à 16h. A la demande. Durée de la séances (en min) 60.

BAUGES BIKE ACADEMIE

Port : 06 86 02 28 35

[Site Internet "Bauges Bike Académie"](#)

INITIATION A LA CONDUITE DE TRAÎNEAU

Après les conseils de votre musher, apprenez à conduire un traineau avec un attelage de 3 à 4 chiens par personne

Du 01/12 au 31/03, tous les jours de 9h à 16h30 sauf le 1er janvier.

Durée de la séances (en min) 60

1 HEURE Initiation Débutant, 85€/pers à partir de 9 ans

RANDO DEMI JOURNEE, 170€/pers à partir de 12 ans

JOURNEE COMPLETE + REPAS 290€/pers à partir de 12 ans sous réserve de conditions d'enneigement. Reporté en cas de mauvais temps. A la demande.

NORDIC EVENT 74

Port : 06 83 88 85 02

[Site Internet "Nordic Event 74 "](#)

LES DESCENTES GIVREES A AILLONS-MARGERIAZ 1400

Venez découvrir le VTT sur neige - descente uniquement !! Encadrés par des professionnels découvrez la glisse autrement !

Une fois les derniers skieurs partis, appropriez-vous les pistes pour une descente hors du commun jusqu'au village.

L'équipe de "Bauges Bike Académie" est heureuse de vous accueillir pour les VTT' aillons givré, une montée en télésiège après la fermeture du domaine pour profiter d'une descente grandiose jusqu'au village.

L'encadrement par nos soins vous permettra de découvrir la glisse d'une autre façon et surtout en toute sécurité.

L'activité est ouverte au plus grand nombre à la seule condition de savoir faire du vélo !! 14 ans minimum.

Le prix comprend la location du vélo, des protections, et l'encadrement par un professionnel diplômé d'état.

Matériel à prévoir : pantalon et veste de ski, gants de ski, chaussures de montagne, bandeau fin ou capuche.

Tarif unique : 30€





suite

Montée en télésiège en supplément : 5€

Du 18/12/2021 au 26/03/2022, tous les mercredis et samedis à 16h30.

BAUGES BIKE ACADEMIE

Port : 06 86 02 28 35

[Site Internet "Bauges Bike Académie "](#)



ESCAPE GAME NATURE-GEOCACHING AVEC BAUGES EVASION

Inspiré des jeux d'échappatoire, l'Escape Game Nature est un grand jeu en plein air, à portée pédagogique et éducative pour les enfants il est également destiné aux plus grands.

Immersion dans la nature, challenge et défis à relever, esprit d'équipe et solidarité ! Un chrono à défier !

Saurez-vous, vous échapper du monde dark and black des déchets ?!

Toute l'année, tous les jours.

BAUGES ÉVASION

Port : 06 65 67 22 65

[Site Internet "Bauges évasion "](#)

RANDO LUGE ZIPFLRACER

Activité de rando-luge à partir de 11 ans.

Venez toucher les sommets des Aillons au coucher du soleil et profiter de la montagne autrement !

Je vous emmène au sommet des Aillons Margériaz 1400 à 1800 mètres d'altitude sans effort, pour que la montagne soit accessible à tous.

Après une montée en télésiège vers 16 h, nous ferons une petite balade d'altitude pour découvrir les Bauges d'en haut et la richesse de ce massif exceptionnel classé au patrimoine de l'UNESCO.

La descente se fera en luge vers 17 h 00 pour un moment de partage et de sensation 100% nature. 11 ans minimum.

Aillons Magériaz

Le tarif : 20€ inclus l'encadrement, le prêt de la luge et du casque.

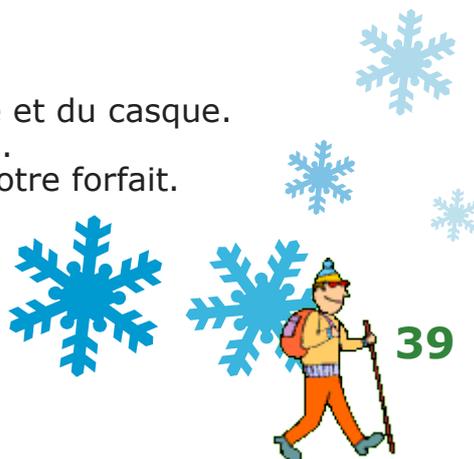
Il ne comprend pas la montée en télésiège (5 euros).

Possibilité de prendre l'assurance carré neige avec votre forfait.

Voir tarif auprès des remontées mécaniques.

BAUGES ÉVASION

Port : 06 65 67 22 65





Idées de sorties sur Annecy



Du 26/11/2021 au 02/01/2022, tous les jours de 17h30 à 21h30

Annecy en lumière ! Baladez-vous à la recherche d'un spectacle en cinq créations lumineuses, offert tous les soirs pour fêter la fin d'année 2021.

La mise en lumière du centre historique d'Annecy, se renouvelle chaque année. Les animations lumineuses sont sur les monuments emblématiques de la ville mais lesquels ?

Et si vous alliez vers le Musée-Château et le Palais de l'Ile, puis en passant vers le Conservatoire situé rue Jean-Jacques Rousseau avant de rejoindre l'église Notre-Dame de Liesse et le passage Sainte-Claire ?

Vous avez trouvé ? Alors, partagez sans modération vos clichés... C'est à vous. Colportez ainsi l'histoire des lieux fameux de votre ville !



- **Salle Pierre Lamy**
 - **12 rue de la République**
 - **74000 Annecy**
- 04 50 33 45 14**

Mercredi 29 décembre 2021 de 16h à 17h.
Durée : 50min. Dès 6 ans
Ouverture des portes 30 mn avant le début du spectacle. **GRATUIT**

Il était une fois un roi qui aimait les beaux habits. Il était deux filous qui voulaient gagner des sous. D'un tissu de mensonges, ils habillent le roi. Un costume invisible est brodé...

Avec vos enfants, dès 6 ans, entrez dans le dressing de sa majesté. Spectacle inspiré du conte d'Andersen "**Les habits neufs de l'Empereur**", poétique et burlesque pour rire et rêver en famille ! Deux comédiennes vous entraînent dans leur univers poétique et burlesque pour rire et rêver.

Spectacle de la compagnie du Chapiteau : mise en scène, Stéphanie Migliorini ; écriture, création et interprétation, Amandine Meurenand et Stéphanie Migliorini.





- **Théâtre de l'Echange**
 - **26 rue Sommeiller**
 - **74000 Annecy**
- 06 68 95 24 94**

A partir du lundi 20 décembre 2021.

Séances à 11h et à 14h

Plongez dans "**L'extraordinaire univers illustré de Jules Verne**".

Pendant vos vacances de Noël, passez par le Théâtre de l'échange. En matinée et après-midi, deux spectacles font le bonheur des familles.

Représentation 1 : à 11h

Représentation 2 : à 14h

Ces représentations font partie du festival organisé dans le cadre de Noël des Alpes.

Un rendez-vous incontournable pour les familles venues fêter Noël à Annecy avec la compagnie Octopus : des spectacles rassembleurs où humour, créativité et originalité récompensent votre curiosité et votre fidélité dans un théâtre en cœur de ville à la dimension du jeune public.

Du chant, du burlesque, du clown, du théâtre d'objets, un dessinateur en direct ! 8 artistes et 11 spectacles différents tous les jours du 20 au 30 décembre - 31 séances - relâche 25 et 26 décembre.

Tarif unique 5€/pers. Pensez à réserver par téléphone 04 50 57 53 13 ou par mail > labeloctopus@gmail.com.



- **Salle Pierre Lamy**
 - **12 rue de la République**
 - **74000 Annecy**
- 04 50 33 45 14**

Mercredi 22 décembre 2021 de 16h à 17h.

Durée : 50min.

Ouverture des portes 30 mn avant le début du spectacle.

Cirque, conte, peinture en direct. Venez sauver les histoires, en compagnie de Pie la petite fille courageuse et acrobate !

Pie se met dans la peau de Mademoiselle Page, bibliothécaire du cirque Libro fantastico.

Inquiète de voir un désherbeur lui retirer ses livres, elle mène l'enquête...

Narration, acrobaties et dessins sont joués pour le plaisir des oreilles et des yeux. Grâce aux techniques de cirque, et de clown, l'artiste Céline Bulteau évolue dans le monde imaginaire de Mademoiselle Pie, écrit par Estelle Cavoué, conté par Thierry Vidal et illustré en direct par Jym Palfroix (aquarelles)

Compagnie Dos Mundos Al Arte - en co-production avec Chat'Pitre Cie.

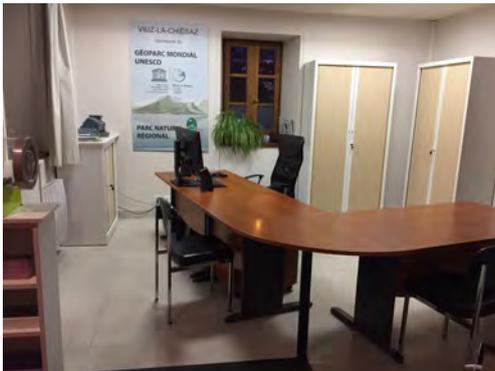
Un événement gratuit de la Ville d'Annecy proposé à l'occasion de Noël des Alpes 2021.





Les travaux à Viuz

Quelques changements à la mairie : un nouveau carrelage plus lumineux, un nouveau mobilier et ainsi une disposition plus accueillante pour le public à l'accueil. Nous remercions Mickael MASSON notre carreleur qui n'a pas hésité à travailler le Week end pour respecter le délai très court de fermeture au public.



Dans la salle du conseil, le «comptoir » a disparu pour une meilleure circulation. Merci Aymeric MORAND électricien pour le travail rapide et minutieux accompli.

Etat Civil

Naissances



Théo le 8 septembre
Lou le 26 septembre
Félix le 1er octobre
Moïra le 10 octobre
Hana le 15 novembre

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés

Décès

Ginette **DAVIET** née FILLIARD le 26 novembre



Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des personnes qui nous ont quittés



POTAGE POTIMARRON

Temps total : 55 min. Préparation : 10 min. Cuisson : 45 min



1 gousse d'ail, 2 échalotes, 5 grains de poivre noir, 2 clous de girofle, 3 lamelles de gingembre frais, 50 gr de beurre, 60 cl de lait (prévoir plus), 1.2 kg de potimarron, sel, poivre, muscade.

Coupez le potimarron en quatre, retirez les graines et les fibres. Divisez les quartiers en tranches, pelez-les (facultatif) puis recouper la chair en petits morceaux. Epluchez l'ail et les échalotes, hachez-les très finement.

Mettez les clous de girofles, les grains de poivre et le gingembre pelé sur un morceau de gaze, et confectionnez un petit sachet avec un peu de ficelle de cuisine. Faites fondre le beurre dans un faitout.

Faites blondir l'ail et les échalotes dans le beurre, en remuant avec une cuillère en bois. Ajoutez les morceaux de potimarron. Versez le lait et plongez le sachet d'épices dedans. Salez légèrement et portez à ébullition.

Couvrez à demi et laissez frémir à feu doux 45 mn, en remuant souvent pour que le légume n'attache pas et en veillant à ce que le lait ne déborde pas.

Retirez le sachet d'épices. Mixez la soupe.

Parfumez de noix de muscade, rajoutez du lait en fonction de la consistance souhaitée et rectifiez l'assaisonnement. Régalez-vous !



Petites annonces



Florence et Romain FOULON
 2 Route des Bauges
 74540 Viuz-la-Chiésaz
 Tel : 04 50 77 51 43
 sarl.foulons.bakery@gmail.com



**ELECTRICITE, CHAUFFAGE,
 DOMOTIQUE, ALARME,
 AUTOMATISME...**

Mise aux Normes, Neuf & Rénovation

Christophe DUCROCCQ
 Artisan
 06 71 31 31 71

285 Allée de monticon - 74540 VIUZ LA CHIESAZ
 Tél : 04 50 77 69 47 - Email : alea.electricite@gmail.com



Ella Baché Paris

Ar'Home & Sens

Epilation
 Soins du visage
 Soins du corps
 Manucurie
 Vernis semi-permanent
 Maquillage
 Teinture et décoloration

Lisette
 Esthéticienne diplômée
 1430 route d'Annecy
 74540 Viuz-la-Chiésaz
 arhome-sens@hotmail.fr
 www.arhome-sens.com
 04 50 02 95 14

ROSSET Nathalie

Naturopathe
 Fleurs de Bach
 Praticienne Bye Bye Allergie



1195 Route de chez Mermet
 74540 VIUZ LA CHIESAZ
 equilibre.sante@yahoo.com
 07 61 33 10 20
 Sur rendez vous



Studio 30

Conseil - Spa du cheveu - Coloriste
 Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne
 sur planity.com



| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Pompier - Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse | 18 |
| SAMU - Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences | 15 |
| Police secours ou gendarmerie | 17 |
| Allo enfance maltraitée | 119 |
| Enfants Disparus | 116 |
| Violence conjugale - du lundi au samedi de 8 h à 22 h, de 10h à 20h les dimanches et jours fériés | 3919 |
| Samu Social - Secours aux sans abris | 115 |
| Centre anti-poison | 01.40.05.48.48 |
| Gendarmerie d'Alby sur Chéran (permanence jour et nuit) | 04.50.68.10.02 |

